



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 7 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	17
date de la convocation :	28/02/2017	date d'affichage :	28/02/2017
Présents :	14		

Le sept mars deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Hélène MELQUIOT ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; Gaëlle KUPPER ; Éric THEVENOT.

Absent(e)s : Fabienne PRUDHON (a donné pouvoir à B. VOILLOT) ; Emmanuelle VINTER (a donné pouvoir à J. FLACHE) ; François HOHWELLER (a donné pouvoir à M. TAUPENOT) ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuel COURTOIS.

Secrétaire de séance : Gaëlle KUPPER

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 14 février 2017, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une demande de déclaration d'intention d'aliéner qu'il a reçue depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Cette demande de DIA concerne l'immeuble suivant :

22-02-2017	4 avenue de la Liberté	D640	963 m ²
------------	------------------------	------	--------------------

ORDRE DU JOUR

N° 2017-03-07-008 : Modification des statuts du SICECO

Georges Bernard, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses Statuts.

En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

- ✦ Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1^{er} janvier 2017. La Communauté urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte des Statuts.
- ✦ Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1^{er} janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.

Les annexes aux Statuts sont modifiées en ce sens :

- annexe 1 : liste alphabétique des membres,
- annexe 2 : composition des Commissions Locales d'Énergie (liste et carte).

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat. Les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

- La Communauté de communes du canton de Pontallier-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016
- La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON par délibération en date du 30 juin 2016
- La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016



- La Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016
- La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016
- La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016
- La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016
- La Communauté de communes de l'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016
- La Communauté de communes du Mirebellois par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes du Montbardois par délibération en date du 7 novembre 2016
- La Communauté de communes de la Plaine dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016
- La Communauté de communes Forêts Seine et Suzon par délibération en date du 7 décembre 2016
- La Communauté de communes Ouche et Montagne par délibération en date du 26 janvier 2017

Le Comité syndical du SICECO, par délibération en date du 1^{er} février 2017, a approuvé l'adhésion desdites Communautés de communes.

Georges Bernard précise que c'est maintenant l'ensemble des communes adhérentes au SICECO qui doit se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les Statuts approuvés le 1^{er} février 2017.

M. le Maire propose au Conseil municipal de les approuver.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,
Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,
Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 1^{er} février 2017,
Vu le projet de Statuts du SICECO,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1^{er} février 2017 ;
- Approuve l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

N° 2017-03-07-009 : Bail du Foyer d'Accueil Occupationnel

M. Monnot, Adjoint au Maire en charge du patrimoine bâti, rappelle qu'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à effet au 1^{er} janvier 1962 et jusqu'au 31 décembre 2060 a été conclu entre la commune de Nolay et la Mutualité Française Bourguignonne, prévoyant les conditions de la mise à disposition du bâtiment principal, dépendance et tènement foncier hébergeant le foyer pour orphelins Rochefort-Lavirotte au profit de la Mutualité Française Bourguignonne. Cet ensemble immobilier, agrandi et réhabilité, est aujourd'hui occupé par le Foyer d'Accueil Occupationnel (FAO). Quatre avenants ont modifié ce bail, respectivement les 20 septembre 1982, 8 novembre 1990, 29 mars 1991 et 14 décembre 1999.

Suite aux opérations de restructuration et d'extension conduites de 2008 à 2015, la désignation des immeubles objet du bail, leurs références cadastrales et le loyer à verser par la Mutualité Française Bourguignonne au profit de la commune de Nolay doivent être modifiés.

Le foyer mutualiste offre aujourd'hui 52 logements. Il se compose de 4 bâtiments principaux et de quelques bâtiments annexes.

L'immeuble dont dépendent les locaux loués figure au cadastre sous les références suivantes :

- une parcelle cadastrée n° 550, section AB, lieu-dit Rochefort, d'une contenance d'01 ha 15 a 82 ca,
 - une parcelle cadastrée n° 537, section AB, lieu-dit Rochefort, d'une contenance d'01 a et 01 ca,
 - une parcelle cadastrée n° 51, section ZO, au lieu-dit Pré de l'Abbaye, d'une contenance d'01 ha 30 a 30 ca,
- pour une contenance totale de 02 ha 47 a et 13 ca.

Le bilan de la participation financière de la Mutualité Française Bourguignonne aux travaux de restructuration-extension réalisés de 2008 à 2015 fait apparaître un excédent de 89 347.34€ au 1^{er} janvier 2016. Avec un taux de livret A de 0.75%, le remboursement des emprunts en 2016 à charge de la commune de Nolay s'est élevé à 131 578.32, pour un loyer perçu de 130 000€, générant un déficit annuel de 1 578.32€. Ce déficit viendra en déduction de l'excédent de 89 347.34€ ainsi ramené à 87 769.02€. Cet excédent résiduel sera déduit des loyers à percevoir pour 2017. M. Monnot précise que le montant des loyers couvre exactement les montants des échéances annuelles des 3 emprunts contractés par la commune pour financer les travaux. Il sera donc revu annuellement en cas de variation des taux d'intérêts. A l'extinction des emprunts, au 1^{er} janvier 2036, le loyer sera calculé conformément aux dispositions du bail d'origine, à savoir un loyer annuel représenté par la valeur en argent de 500 kg de blé.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier par avenant et selon les dispositions ci-dessus énumérées le bail emphytéotique du 20 juin 1962,
- **PRECISE** que le présent avenant prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2016,
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'avenant au bail emphytéotique conclu le 20 juin 1962 au profit de la Mutualité Française Bourguignonne, qui sera reçu par Me CHEVILLON, notaire associé à NOLAY, étant entendu que les frais liés à l'acte, les droits fiscaux et autres frais de ce bail sont à la charge de l'emphytéote.

Questions diverses

✓ **tirage au sort des Jurés d'Assises :**

En application de l'arrêté préfectoral n°56 du 2 février 2017 portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2017, M. le Maire procède au tirage au sort de 6 électeurs sur la liste électorale refondue pour 2017.

Les électeurs ainsi désignés sont les suivants :

LHENRY	Michèle	épouse	FORTANIER
ROLAND	Claudine	épouse	FRANÇOIS
MURY	Maryline	épouse	PAYEN
CALCAGNI	Audrey		
TRUCHOT	Alice		
AGNELLO	Pierre		

✓ **Visite des cabinets médicaux par les Conseillers municipaux :**

La visite des cabinets médicaux aménagés dans le bâtiment de l'ancien musée, initialement prévue samedi 11 mars, est différée au samedi 25 mars. Le rendez-vous est fixé à 10h00 sur site. Tous membres du Conseil municipal sont conviés.

✓ **Séance plénière lundi 13 mars à 20h00 :**

M. Monnot rappelle qu'une séance plénière est organisée lundi 13 mars à 20h00. Il s'agira de présenter à l'assemblée le résultat de l'exercice budgétaire 2016, définir l'affectation de ce résultat, faire un premier cadrage par chapitres et examiner la liste des investissements proposés par les commissions.

Il rappelle également que la commission des finances se réunira ensuite le 28 mars à 20h00, le vote du budget étant prévu le 4 avril.

✓ **Dossier panneau lumineux :**

M. le Maire souhaite connaître l'avis des membres du Conseil municipal sur le lieu d'implantation éventuelle d'un panneau d'information lumineux. Ce dossier a fait l'objet d'un examen approfondi par la commission en charge des associations, plusieurs devis et avis techniques ont été sollicités. Les commissions « voirie » et « communication » ont également été sollicitées.

Un tour de table est organisé pour connaître le lieu d'implantation privilégié, selon les 3 sites retenus préalablement en commission voirie :

Site	Place Dr Cattin	Place Gandelot	Place de l'Hôtel de Ville	observations
Nb de voix	4	7	2	1 pl. de l'Europe



✓ **Accueil des jumeaux anglais :**

Monique Bouchet rappelle que les Nolaytois souhaitant accueillir des jumeaux anglais peuvent se faire connaître à la mairie. Pour la majorité des visiteurs, il s'agira d'une première visite à Nolay. Ils ont demandé à bénéficier d'un maximum de temps libre pour visiter Nolay et ses environs. Les jumeaux anglais seront accueillis à Nolay du samedi 8 avril au mercredi 12 avril.

✓ **installation d'un médecin généraliste :**

Marie-Françoise Firmin précise que l'arrivée du Dr Pasca à Nolay est prévue lundi prochain. Le Conseil de l'Ordre national a d'ores et déjà émis un avis favorable à son installation. Le Dr Pasca aura besoin de quelques semaines pour accomplir les formalités indispensables à l'ouverture de son cabinet, auprès de la CPAM et des différents organismes intéressés. Les premières consultations pourraient avoir lieu au mois d'avril.

En marge de ce dossier, une orthophoniste exerçant dans le Nord depuis 15 ans a fait part de son intention de s'établir prochainement à Nolay. Elle rencontrera prochainement Marie-Françoise Firmin.

✓ **prochaine réunion du Conseil municipal :**

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra mardi 4 avril à 20h30.

✓ **Logement d'urgence place de la Halle :**

Un bail de location a été signé entre le CCAS de Nolay et l'association SDAT/ASCO, qui proposera des contrats d'hébergement à des personnes ayant besoin d'être soutenues momentanément. Les candidatures sont proposées au CCAS préalablement. Celui-ci dispose d'une voix prépondérante pour la sélection des occupants.

✓ **Incivilité de certains utilisateurs du skate-park :**

Des riverains se sont plaints du bruit dû à la présence de jeunes qui se retrouvent au skate-park, parfois tard dans la soirée. La fermeture nocturne du site est sollicitée. Une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une telle décision est en cours.

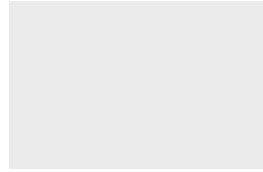
✓ **Chasse aux poissons :**

La désormais traditionnelle chasse aux poissons aura lieu lundi 17 avril de 15h00 à 17h00 dans l'enceinte du terrain de camping municipal.

La séance est levée à 21h45.



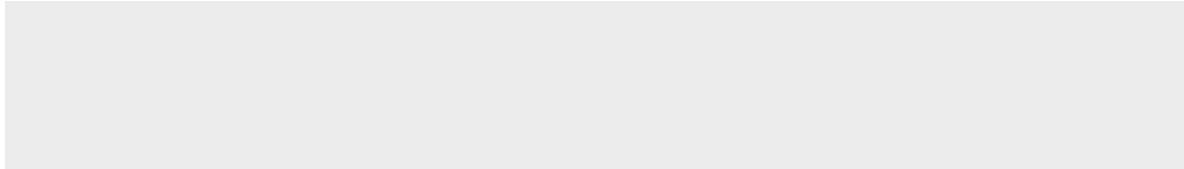
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

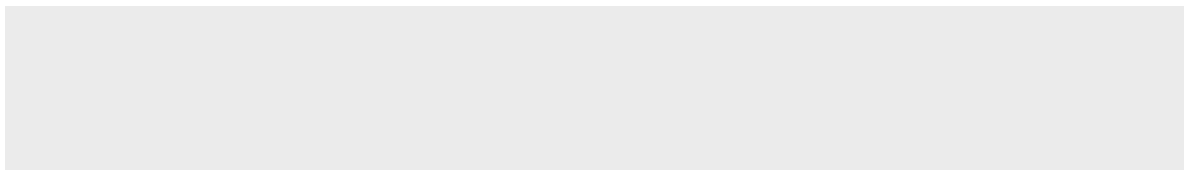
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

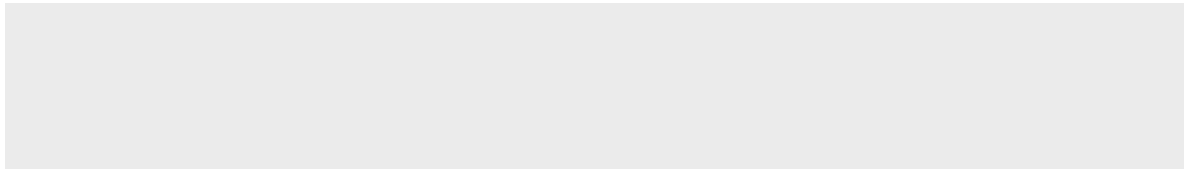
GAUDIAU Dominique



VOILLOT Bruno

PETITJEAN Frédéric

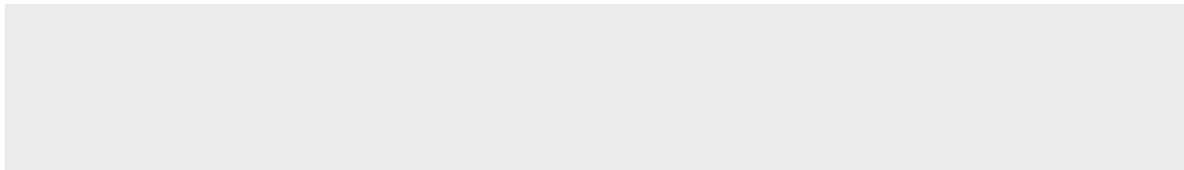
COURTOIS Emmanuel



PRUDHON Fabienne

VINTER Emmanuelle

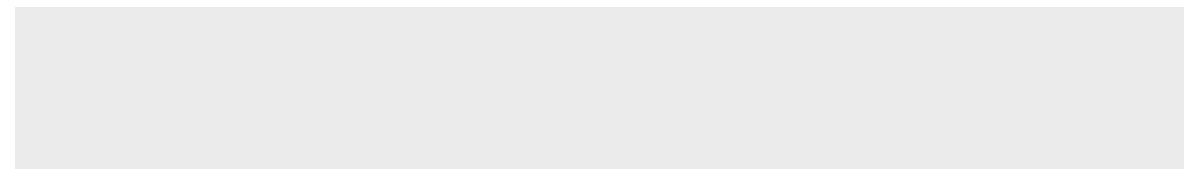
MELQUIOT Hélène



HOHWEILLER François

CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine



TAUPENOT Martine

KUPPER Gaëlle

THEVENOT Éric

